



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL (MRC NICOLET-YAMASKA)

Le conseil de la municipalité de Saint-Zéphirin-de Courval siège en séance ordinaire ce, LUNDI, le 6 AVRIL 2020 à 13 h par Messenger en vertu de l'arrêté ministériel émis le 15 mars 2020.

Sont présents à cette visioconférence et sous la présidence du maire Mathieu Lemire, :

#1	Yvan Fréchette	#4	Dany Drolet
#2	Sylvie Jutras	#5	Chantal St-Cyr
#3	Mario Fréchette	#6	François Leclerc

* Assiste également à la séance, par Messenger la directrice générale et secrétaire-trésorière.

42-04-2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par Messenger.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par Messenger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

43-04-2020

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO FRÉCHETTE

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

44-047-2020



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval tenue le 2 mars a été transmis par voie électronique au maire et aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et ce, préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du Conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 3 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR MARIO FRÉCHETTE**

Et résolu par ce Conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 soit et est adopté tel que présenté.

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTION

CORRESPONDANCE DU MOIS

- Protocole d'entente : Le protocole d'entente dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale pour un agent d'animation et de soutien à la communauté pour les municipalités de Baie-du-Febvre et St-Zéphirin a été accepté et signé. Nous recevrons au total 43 692 \$ dont 39 232 \$ dans les prochains jours et 4 369 \$ lors de la reddition de compte.
- Ministre des Transports : Une aide financière de 1 277 957 \$ nous est accordée pour la réfection du rang St-Louis.
- Versement d'une dotation spéciale de fonctionnement d'un montant de 6 089 \$ nous a été versé dans le cadre du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes. Cette somme a été répartie en fonction de la population de notre municipalité et de son indice de vitalité économique.
- Le Cercle de fermières de Saint-François du Lac est à la recherche d'un local qui leur permettra de continuer à développer et partager leurs connaissances dans différentes techniques d'arts textiles. (On pourrait leur répondre qu'un local sera disponible à la fin de l'été pour leurs besoins d'arts textiles.
- Ministre de la famille : Notre projet au Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques (Programme) n'a pas été retenu.
- Ministère du Transports : Le Ministère nous informe que selon l'article 497 du *Code de la sécurité routière* rend obligatoire la présence d'un surveillant circulant à pied ou en véhicule devant une souffleuse à neige frontale lors des déplacements de celle-ci dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50km/h ou moins. La municipalité apportera des précisions dans ses devis.
- COVID-19 : Plusieurs mémos et directives



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE PAVL VOLET PPA-CE (Subvention du député)

Sous-réserve : *En raison de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, le dépôt de nouvelles demandes d'aide financière est temporairement reporté.*

Les modalités actuelles du Programme devant être adaptées à cette crise, celles-ci doivent être approuvées par le Conseil du trésor avant leur publication.

Nous vous assurons que tous les efforts sont investis pour que ces délais soient les plus courts possible et nous vous informerons par courriel de l'évolution de la situation.

45-04-2020

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'amélioration sont prévus sur le réseau routier de la municipalité en 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locales (PAVL) volet PPA-CE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE**

Et résolu par ce conseil de demander l'aide financière maximum que le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pourra nous verser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES ÉVALUATION DU COMPORTEMENT CANIN

46-04-2020

CONSIDÉRANT l'offre de services de Zoo Académie et du Dre Audrey Marquis m.v. du Services vétérinaires mobiles Marquis pour l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

CONSIDÉRANT QUE les Services vétérinaires mobiles Marquis offre un service pour effectuer à notre demande l'évaluation du potentiel de dangerosité canine;

CONSIDÉRANT QUE le Dre Audrey Marquis m.v. cumule seize ans d'expérience et est titulaire d'une assurance -responsabilité professionnelle lui permettant de faire face à toute plainte ou poursuite judiciaire découlant des résultats de ses évaluations;

CONSIDÉRANT QUE le Dre Marquis m.v. fait équipe avec Zoo Académie, qui sont formés en évaluation du comportement canin;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'évaluation d'un comportement canin est de 150 \$/évaluation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME DANY DROLET**

Et résolu par ce Conseil :

D'octroyer le contrat de pour l'évaluation du comportement canin à Zoo Académie et au Dre Audrey Marquis des Services mobile Marquis pour l'évaluation du comportement canin;

Que la Municipalité peut mettre fin au contrat dans les 30 jours suivants un avis écrit à Zoo Académie et au Dre Audrey Marquis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

OCTROI DE CONTRAT FAUCHAGE - DÉBROUSSAILLAGE BORDURES DE ROUTES

47-04-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à deux soumissionnaires des soumissions pour le fauchage – débroussaillage des bordures de routes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission pour le fauchage – débroussaillage des bordures de routes;

Soumissionnaires	Montant total (taxes incluses)
Fauchage David Baley	14 721.40 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC**

Et résolu par ce conseil ce qui suit :

De retenir les services pour le fauchage et le débroussaillage des bordures de routes au plus bas soumissionnaire conforme soit *9253-4015 Québec inc.* au montant de 14 721.40 \$ (taxes incluses).

Que les travaux seront effectués selon le devis descriptif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

OCTROI DE CONTRAT RAPIÉÇAGE ET RESURFAÇAGE DE ROUTES

48-04-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à deux (2) soumissionnaire des soumissions pour le rapiéçage et le resurfaçage des routes et rangs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions pour le rapiéçage et le resurfaçage des routes et rangs;

Soumissionnaires	Montant total (taxes incluses)
Smith Asphalte inc.	188 622.23 \$
Groupe 132 inc.	129 013.45 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME CHANTAL ST-CYR**

Et résolu par ce Conseil ce qui suit :

De retenir les services pour le rapiéçage et le resurfaçage des routes et rangs au plus bas soumissionnaire conforme soit *Groupe 132 inc.* au montant de 129 013.45 \$ (taxes incluses);

Que les travaux seront effectués selon le devis descriptif et les instructions de l'inspecteur municipal;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

OCTROI DE CONTRAT - UN À UN ARCHITECTES - CHALET TURCOTTE

49-04-2020



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une offre de service à UN à UN Architectes pour la confection et des plans et devis ainsi que la confection d'une esquisse et préliminaire tel que plus amplement décrit dans son offre de service daté du 25 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce Conseil de retenir les services de UN à UN Architectes pour la confection des plans et devis et d'une esquisse pour un montant de 7 920 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

OCTROI DE CONTRAT - PAVAGE RANG ST-LOUIS

50-04-2020

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux travaux de réhabilitation du rang St-Louis dans le cadre du PIIRL, consistant essentiellement à la pulvérisation, au rechargement et au pavage du rang sur une longueur de 3559 mètres ainsi qu'au remplacement de 7 ponceaux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour construction publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et l'analyse des 6 soumissions obtenues pour la réalisation des dits travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie FNX-Innov datée du 26 mars 2019 confirmant la conformité de la soumission présentée par le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur ayant présenté la plus basse soumission s'est engagé à prolonger la période de validité de sa soumission afin d'effectuer les travaux en 2020 puisque ceux-ci n'ont pu être effectués en 2019, la municipalité n'ayant pas obtenu la confirmation de l'aide financière du MTQ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a maintenant obtenu sa lettre de confirmation de l'aide financière du MTQ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale en date du 20 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MONSIEUR MARIO FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil ce qui suit :

Que la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval mandate l'entreprise Pavage Drummond inc. pour la réalisation des travaux de réhabilitation du rang St-Louis, le tout au montant de 1 317 903.13 \$ incluant les taxes;

Que l'octroi de contrat est conditionnel à ce que les travaux ne soient pas retardés indument ou remis en 2021 en raison de la crise du COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

AFFECTATION DE LA CONTRIBUTION DE LA TECQ SUR LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 05-2018 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE, SANITAIRES ET PLUVIALES DES RUES SAINT-FRANÇOIS-XAVIER ET SAINT-JOSEPH ET D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR EN PAYER LE COÛT

51-04-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la totalité des sommes lui étant alloués dans le programme TECQ 2014-2018;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

CONSIDÉRANT QUE les contributions provinciale et fédérale représentant la somme de 535 000 \$ ont été versées au compte de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a donc emprunt ce montant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement d'emprunt #05-2018 permet la réduction de l'emprunt de toute contribution ou subvention pouvant nous être versée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE**

Et résolu par ce Conseil que la somme de 535 000 \$ soit utilisée en diminution du capital de l'emprunt lors du prochain refinancement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

NOMINATION À TITRE D'INSPECTEUR -ADJOINT RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE #06-2015 ET LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF #09-2015

52-04-2020

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un plan de transition écologique à l'échelle de la MRC Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT l'action d'engager des agents cours d'eau pour la période estivale afin de réaliser des visites chez les propriétaires riverains pour les informer de la réglementation et vérifier le respect de la bande riveraine ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a offert ses services pour la réalisation de ce mandat à 20 000\$ par année à l'échelle de la MRC Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Nicolet-Yamaska a retenu les services du CRECQ pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT la concordance des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC et l'intégration des exigences concernant la protection des rives, du littoral et des zones inondables ;

CONSIDÉRANT QUE l'application de ces règlements d'urbanisme est notamment confiée à un fonctionnaire désigné ou un fonctionnaire désigné adjoint ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME DANY DROLET**

Et résolu par ce Conseil ce qui suit :

De désigner mesdames Émilie Paris-Jodoin et Michaëlle Leblond et monsieur Samuel Dupont-Fard comme fonctionnaires (inspecteurs) adjoints pour l'application des règlements de zonage #06-2015 et administratif #09-2015. Leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :

- émettre et signer des avis d'infraction (avis de courtoisie) au propriétaire foncier pour le non-respect d'une *bande riveraine* le long des cours d'eau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

MODIFICATION AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE (TECO)

53-04-2020



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît par la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont pas plus acceptées;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le député fédéral de Bécancour-Nicolet-Saurel met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

ATTENDU QUE le député fédéral de Bécancour-Nicolet-Saurel recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causée par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC**

Et résolu par ce conseil ce qui suit :

D'appuyer le député fédéral de Bécancour-Nicolet-Saurel dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de Bécancour-Nicolet-Saurel et la ministre fédérale de l'infrastructure, Mme Catherine McKenna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

BELL - DEMANDE D'APPUI - FONDS LARGE BANDE (CRTC)

54-04-2020



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL ST-CYR

Et résolu par ce Conseil d'appuyer la demande de Bell au Fonds du CRTC pour les communications à large bande afin d'apporter l'internet à haute débit à notre communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

MODIFICATION ENTENTE DE FINANCEMENT - PROGRAMME NOUVEAUX-HORIZONS - REPORT POUR LA RÉALISATION DU PROJET

55-04-2020

CONSIDÉRANT QUE les demandes de renseignement reçues concernant l'impact potentiel de la pandémie de COVID-19 sur la réussite de notre projet de sentier pédestre du programme PNHA dans le délai accordé;

CONSIDÉRANT QUE le ministère appuiera les demandes de report des activités approuvées en 2019-2020 en prolongeant la durée de nos ententes de financement;

CONSIDÉRANT QUE les ententes accordent actuellement 12 mois aux organismes pour achever notre projet, allant jusqu'au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE des délais supplémentaires jusqu'au 31 mars 2022 peuvent nous être accordés pour mener à bien notre projet de sentier pédestre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce Conseil ce qui suit :

De demander un délai supplémentaire jusqu'au 31 mars 2022 au Service Canada « Programme Nouveaux Horizons pour les aînés » - Région du Québec QC-PNHA_NHSP@servicecanada.gc.ca

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

REPORT - VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

Pour faire suite aux directives émises par le Gouvernement du Québec, les bureaux de la MRC de Nicolet-Yamaska sont fermés et par conséquent :

- **La date de vente pour non-paiement de taxes a été reportée et sera déterminée plus tard. Des informations supplémentaires seront communiquées ultérieurement.**

Entre temps, nous continuons quand même de recevoir des paiements.
Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

MODIFICATION DES MODALITÉS DE VERSEMENTS DES COMPTES DE TAXES EN VERTU DE L'ARTICLE 981CM

56-04-2020

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyennes et citoyens pourrait devenir précaire en raison de la COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* ou 981 du Code municipal ainsi que l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MONSIEUR MARIO FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil

Que Le préambule ci-devant fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil fixe à 0 % le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la municipalité à compter du 13 mars 2020, et ce, jusqu'au 2 octobre 2020;

Que le conseil abroge toute disposition imposant une pénalité sur les taxes exigibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

COVID-19

ADMINISTRATION MUNICIPALE

57-04-2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population et des officiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE des mesures ont été prises dès le 13 mars dernier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner a posteriori les décisions prises par la directrice générale depuis le 13 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil ce qui suit :

Que l'accès à l'Hôtel de ville est fermé au public et si nécessaire sur rendez-vous;

Que les activités sont maintenues par la Municipalité;

Que le télétravail est accepté en autant que les tâches de l'employé le permettent;

De retarder l'envoi des comptes de droits de mutation jusqu'à la reprise économique.

Que les séances ordinaires du Conseil pour la durée de la pandémie soient tenues à huis clos, par Messenger;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur est absent.



N° de résolution
ou annotation

SUIVI DES COMITÉS

Les élus ayant participé à des comités présentent les développements dans les dossiers où ils agissent, le cas échéant.

VARIA

a) ÉTATS FINANCIERS RÉGIE INCENDIE LAC ST-PIERRE

58-04-2020

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DANY DROLET

Et résolu par ce Conseil d'adopter les états financiers de la Régie Incendie Lac St-Pierre pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

b) ÉTATS FINANCIERS RIGIDBNY

59-04-2020

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil d'adopter les états financiers de la RIGIDBNY pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

b) ADMISSIBILITÉ À LA PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE ET LES MODALITÉS DE L'ASSURANCE EMPLOI-APPEL À LA MOBILISATION

60-04-2020

CONSIDÉRANT la crise sans précédent que nous traversons, et que les élus-es municipaux sont en première ligne pour répondre aux besoins de nos communautés et contribuer au maintien des services essentiels, il en est de même pour les pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT les règles actuelles pour être admissible à la nouvelle prestation canadienne d'urgence, une personne doit démontrer un arrêt complet du travail pendant 14 jours consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas le cas des élus-es et des pompiers volontaires;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil de contacter le député fédéral pour lui faire part de la problématique et lui demander d'intervenir rapidement auprès du gouvernement afin que les correctifs nécessaires soient apportés au programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS :

Comptes à payer au 31 mars 2020	135 612.42 \$
Comptes payer durant le mois de mars 2020	7 667.57 \$
Salaires payés au 31 mars 2020	16 559.48 \$
Total	159 839.47 \$



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

« Je soussignée, Hélène Chassé, trésorière, certifie et atteste par la présente que des fonds sont disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées ».

Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice-générale & secrétaire-trésorière

61-04-2020

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MADAME SYLVIE JUTRAS

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes totalisant la somme de 106 601.06 \$ pour la période se terminant le 31 mars 2020, incluant les salaires et autorise le paiement des comptes dus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

FAITS DIVERS

La secrétaire-trésorière renseigne les élus sur les différents événements qui ont eu lieu durant le mois et les événements connus et à venir s'il y a lieu. Cependant ces faits divers ne sont pas consignés au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTION

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

62-04-2020

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL ST-CYR

Et résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à 15 h 12.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Mathieu Lemire, maire ai pris connaissance de l'intégralité des résolutions du présent procès-verbal et désire ne pas utiliser mon droit de veto.

Signé à Saint-Zéphirin-de-Courval ce 7 avril 2020 à 13 h 00.

(S) Mathieu Lemire

Mathieu Lemire, maire